

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 19 mars 2025
Date de l'affichage : 19 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents : 47 + 2 suppléés + 7 pouvoirs
Nombre de conseillers votants : 56

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES : TAUX 2025
--

Numéro de la Délibération : 270325-DC-14

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Noailles, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

Etaient présents :

Mmes Christine MARIENVAL, Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Isabelle VILAREM, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ, Angélique ANDRE.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Mickaël DEQUIN, Francis CHABLE, David LAZARUS, Marc VIRION, Rafaël DA SILVA, Guillaume NICASTRO, Alain GUERINET, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Pascal POULET, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Gérard AUGER, Denis JACOB, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Philippe ELOY, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Gérard CHATIN, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

Etaient absents :

Mmes Carine LUGEZ, Marie-France SERRA, Maud MATHONAT, Viviane AKAPOVI, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN.

MM. Philippe MARECHAL, M. Jean-Jacques DUMORTIER, Patrice GOUIN, Kévin POTET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Marc LAMOUREUX, Sébastien FERNET, Alain ARNOLD, Charles-Antoine de NOAILLES, Robert JOYOT, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Dont suppléés :

- M. Alain ARNOLD par M. Dany BULTEUX.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

Dont représentés :

- M. Jean-Jacques DUMORTIER par M. Olivier DOUCHET.
- Mme Marie-France SERRA par M. David LAZARUS.
- M. Patrice GOUIN par Mme Doriane FRAYER.
- Mme Maud MATHONAT par M. Guillaume NICASTRO.
- Mme Viviane AKAPOVI par Mme Nathalie SABOT.
- Mme Caroline MARTIN par M. Alain GUERINET.
- M. Jean VERTADIER par M. Pierre DESLIENS.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie NIGAY, conseiller communautaire de la commune d'Ercuis.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES : TAUX 2025

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1612-1 et L.1612.-2 ;
- Le code général des impôts et notamment ses articles 1636 B et 1639 A ;
- La délibération n° 2017-DCC-062 du 20 mars 2017 relative à la détermination du régime fiscal du nouvel EPCI issu de la fusion – taux moyen intercommunal et au mécanisme d'intégration fiscale progressive des taux sur les taxes ménagères ;
- L'avis de la commission des finances du 19 mars 2025 ;

Considérant :

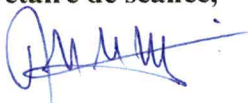
- Que le conseil communautaire fixe chaque année les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la Cotisation Foncière des Entreprises, ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2018 ;
- Que la circulaire Préfectorale en date du 03 mars 2023 précise que les EPCI doivent voter le taux de taxe d'habitation pour application aux résidences secondaires ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **FIXE** pour l'année 2025, les taux de contributions directes comme suit :

- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : 9,43 %
- Taxe foncière bâti : 2,00%
- Taxe foncière non bâti : 2,48%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 25,32 %

Le secrétaire de séance,



Jean-Marie NIGAY

***Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,***

Signé électroniquement le 29/03/2025,
par DESLIENS Pierre, Président.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250327-270325-DC-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2025
Affichage : 31/03/2025



Le Président,
Pierre DESLIENS